

SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE POUR 2023-2025

13 juin 2023

SYNTHÈSE

L'Assurance chômage demeure résiliente dans un contexte économique marqué par l'inflation. Sur la période 2023-2025, l'Unédic anticipe des excédents qui permettront de réduire la dette du régime.

Après une année 2022 marquée par une inflation inédite depuis plusieurs décennies, la page des tensions sur les prix ne serait pas tournée en 2023. Leurs conséquences négatives sur l'activité persisteraient. Le reflux n'interviendrait qu'à partir de 2024, avec un retour à une inflation inférieure à 2 % en 2025. Dans ce contexte, la croissance demeurerait molle : la progression du PIB atteindrait seulement 0,6 % en 2023 selon le Consensus des économistes, et 0,9 % en 2024. Une reprise franche (1,6 %) se produirait en 2025.

Après un niveau exceptionnel de créations nettes d'emploi en 2021 et une forte progression en 2022, les années 2023 et 2024 devraient connaître une pause. Le peu d'élan de l'activité économique conduirait à 82 000 créations nettes d'emplois en 2023. En 2024, les gains d'emploi seraient de l'ordre de 28 000. Outre la croissance limitée, un autre facteur pourrait jouer un rôle : le dynamisme des entrées en apprentissage, qui a contribué ces dernières années aux créations nettes d'emplois, pourrait être altéré en raison de la réduction de la prime au recrutement par rapport à son niveau précédent. L'emploi affilié à l'Assurance chômage connaîtrait une reprise en 2025, avec 132 000 créations nettes, sous l'effet de la reprise de la croissance.

Concernant la croissance et l'emploi, un élément ajoute de l'incertitude pour l'avenir : l'évolution de la productivité par tête, qui a décroché par rapport à son niveau et à sa tendance pré-crise Covid-19. Le phénomène n'est pas spécifique à l'économie française et fait l'objet de débats parmi les économistes.

Le nombre de chômeurs indemnisés devrait rester stable en 2023 (2,5 millions), en raison de la pause des créations d'emploi attendue après le premier trimestre. Une inversion de ce mouvement interviendrait sous l'effet de la réforme d'adaptation des règles à la conjoncture, entrée en vigueur début 2023, puis de l'amélioration du marché de l'emploi. Les effectifs indemnisés baisseraient en 2024 (2,4 millions), avant de tomber à 2,3 millions en 2025.

Les dépenses totales de l'Assurance chômage augmenteraient en 2023 (42,2 Md€) et 2024 (42,9 Md€), avant de diminuer en 2025 (40,8 Md€). Côté recettes, la dynamique favorable des salaires contribuerait à une croissance marquée des contributions d'assurance chômage : 46,6 Md€ en 2023, 48,2 Md€ en 2024 et 49,5 Md€ en 2025. Le solde de l'Unédic se maintiendrait en territoire positif en 2023 (+4,4 Md€, après +4,3 Md€ en 2022). En 2024, il atteindrait +5,4 Md€, avant de progresser sensiblement en 2025 (+8,7 Md€).

Dans ces conditions, le désendettement du régime d'assurance chômage se poursuivrait. Grevée par la crise de la Covid-19 (-63,6 Md€ fin 2021), la dette financière atteindrait un niveau de 56,3 Md€ fin 2023, 51,0 Md€ fin 2024 et 42,3 Md€ fin 2025.

NB : les présentes prévisions reposent sur l'hypothèse du maintien d'une compensation totale par de la CSG-activité de la suppression des cotisations salariales d'Assurance chômage et d'un mode de financement inchangé de Pole emploi sans présager d'une évolution du financement dans le cadre de la création de France Travail. Les effets financiers des mesures relatives aux abandons de postes sont pris en compte dans cette prévision, mais pas ceux de la réforme des retraites, encore difficiles à estimer à ce jour.

1. LES HYPOTHÈSES RETENUES POUR L'EXERCICE DE PRÉVISION

L'Unédic retient comme hypothèses de croissance et d'inflation les prévisions du Consensus des économistes, moyenne des prévisions d'une vingtaine d'instituts et banques, publiées chaque mois. La présente prévision repose ainsi sur la dernière publication du Consensus des économistes parue le 12 mai 2023.

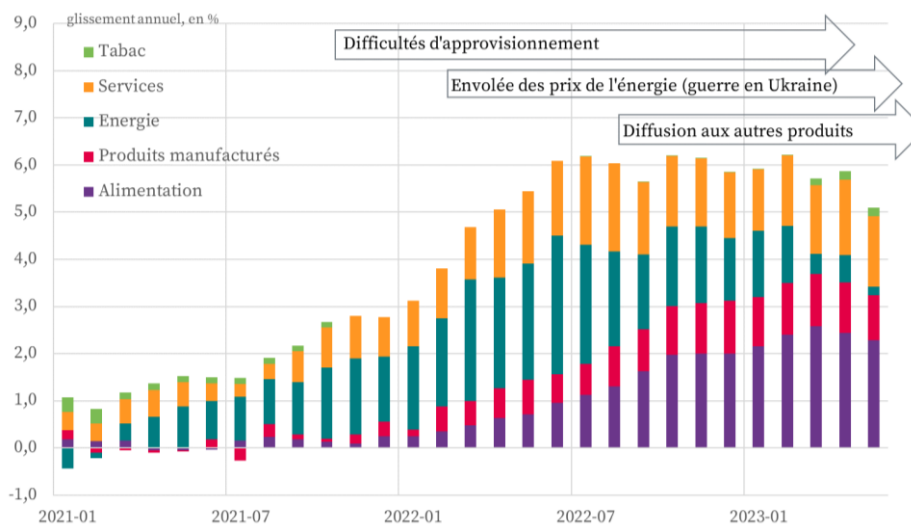
INFLATION : HAUSSE DE L'INFLATION EN 2023, AVANT UN REPLI EN 2024 ET 2025

Par suite des difficultés d'approvisionnement, puis de l'envolée des prix de l'énergie consécutive à la guerre entre l'Ukraine et la Russie, l'inflation avait fortement augmenté en 2022 pour s'établir à +5,2 % en moyenne (après +1,6 % en 2021) et ce malgré la mise en place de mesures, comme le bouclier tarifaire, pour atténuer cette hausse.

2023 : l'inflation poursuivrait son augmentation

Selon l'estimation provisoire de l'Insee, en mai 2023, l'inflation mesurée en glissement annuel demeure à un niveau élevé, à +5,1 % (après +5,9 % en avril). Cependant, les moteurs de l'inflation ont changé de nature car les prix de l'énergie présentent désormais une contribution moindre alors que les contributions des produits alimentaires, des produits manufacturés et des services se sont renforcées. En d'autres mots, les hausses des prix de l'énergie survenues en 2022 se sont diffusées à l'ensemble de l'économie et se matérialisent désormais par l'augmentation des prix d'un ensemble très large de biens et services, dont notamment l'alimentation qui présente sur les derniers mois une forte contribution positive (*Graphique 1*). Selon le Consensus des économistes, l'inflation augmenterait par conséquent à nouveau pour atteindre **+5,4 % en 2023** (*Graphique 2 et Tableau 1*).

GRAPHIQUE 1 – DÉCOMPOSITION DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION



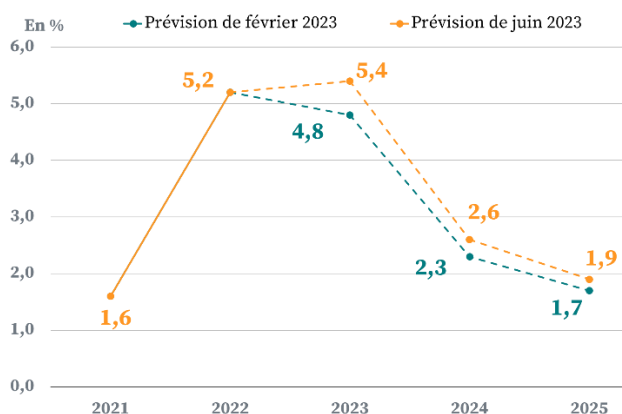
Source : Insee

2024-2025 : net ralentissement de l'inflation pour un retour vers les 2 %

Après le pic de 2023 (+5,4 %), l'inflation présenterait un important repli pour atteindre **+2,6 % en 2024**. La propagation du choc d'inflation toucherait à sa fin et les effets du resserrement monétaire initié par la Banque Centrale Européenne mi-2022 se feraient sentir.

En 2025, l'inflation continuerait de ralentir pour atteindre **+1,9 %**.

GRAPHIQUE 2 – HYPOTHÈSES D'INFLATION (INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION)



Sources : Insee pour l'observé ; Consensus des économistes de mai 2023 pour les prévisions.

TABLEAU 1 – COMPARAISON DE DIFFÉRENTES SOURCES DE PRÉVISIONS D'INFLATION

Inflation	2021	2022	2023	2024	2025
Unédic (Consensus de mai 2023; IPC)	1,6%	5,2%	5,4%	2,6%	1,9%
OCDE (juin 2023; IPCH)	2,1%	5,9%	6,1%	3,1%	
Commission européenne (mai 23; IPCH)	2,1%	5,9%	5,5%	2,5%	
Gouvernement (Pstab avril 2023; IPC)	1,6%	5,2%	4,9%	2,6%	2,0%
OFCE (avril 2023; IPC)	1,6%	5,2%	5,8%	3,8%	
FMI (avril 2023; IPGH)	2,1%	5,9%	5,0%	2,8%	2,1%
Banque de France (mars 2023; IPCH)	2,1%	5,9%	5,4%	2,5%	2,1%
Prévision Unédic de février 2023 (IPC)	1,6%	5,2%	4,8%	2,3%	1,7%

Sources : Insee pour l'observé ; Consensus des économistes de mai 2023, Banque de France, Insee, Programme de stabilité de la France, FMI, OFCE, OCDE, Commission européenne.

Note : IPC est l'Indice de Prix à la Consommation. L'IPCH est l'Indice de Prix à la Consommation Harmonisé, conçu en vue de comparaisons internationales pour apprécier le critère de convergence de stabilité des prix dans le cadre du traité de Maastricht. L'IPC reste l'indice de référence au niveau national.

CROISSANCE : CROISSANCE LENTE DE L'ACTIVITÉ EN 2023 ET 2024, PUIS REBOND EN 2025

2023 et 2024 : l'activité encore affectée par l'inflation et ses répercussions

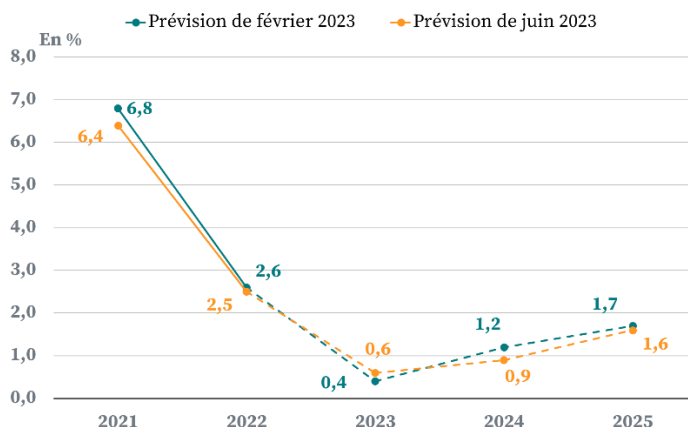
Au 1^{er} trimestre 2023, l'activité a progressé de près de +0,2 % après une croissance nulle au 4^e trimestre 2022. Ces évolutions peu favorables viennent prolonger la trajectoire molle de l'activité observée depuis le début de l'année 2022 malgré une progression de +2,5 % en moyenne sur l'ensemble de l'année. Ce ralentissement est consécutif au choc d'inflation qui pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et les amène à réduire leurs dépenses de consommation.

Par ailleurs, les mesures de la Banque Centrale Européenne (BCE) et notamment le relèvement des taux directeurs affecteraient négativement les dépenses d'investissement des entreprises et des ménages. En conséquence, l'activité devrait progresser de seulement **+0,6 % en 2023, puis de +0,9 % en 2024** (*Graphique 3 et Tableau 2*).

2025 : reprise franche de l'activité

Selon le Consensus des économistes, l'activité s'inscrirait dans une trajectoire de reprise plus soutenue en 2025 et la croissance s'établirait à **+1,6 %**. Ce scénario reste soumis à d'importants aléas et notamment les incertitudes entourant les effets sur l'activité du durcissement de la politique monétaire mené par la BCE pour ramener le niveau d'inflation vers sa cible de 2 % à moyen terme.

GRAPHIQUE 3 – HYPOTHÈSES DE CROISSANCE



Sources : Insee pour l'observé ; Consensus des économistes de mai 2023 pour les prévisions

TABLEAU 2 – COMPARAISON DE DIFFÉRENTES SOURCES DE PRÉVISIONS DE PIB

Croissance du PIB en volume	2021	2022	2023	2024	2025
Unédic (Consensus de mai 2023)	6,4%	2,5%	0,6%	0,9%	1,6%
OCDE (juin 2023)	6,4%	2,5%	0,8%	1,3%	
Commission européenne (mai 23)	6,8%	2,6%	0,7%	1,4%	
Gouvernement (Pstab, avril 2023)	6,8%	2,6%	1,0%	1,6%	1,7%
OFCE (avril 2023)	6,8%	2,6%	0,8%	1,2%	
FMI (avril 2023)	6,8%	2,6%	0,7%	1,3%	1,9%
Banque de France (mars 2023)	6,8%	2,6%	0,6%	1,2%	1,7%
Prévision Unédic de février 2023	6,8%	2,6%	0,4%	1,2%	1,7%

Sources : Insee pour l'observé, Consensus des économistes de mai 2023, Banque de France, Insee, Programme de stabilité de la France, OFCE, FMI, OCDE, Commission européenne.

EMPLOI : PAUSE DANS LES CRÉATIONS NETTES D'EMPLOIS EN 2023 ET 2024, PUIS REPRISE EN 2025

Après un recul d'environ 100 000 emplois en 2020 au moment de la crise sanitaire, l'emploi affilié à l'Assurance chômage a vivement rebondi en 2021 (+880 000 créations nettes d'emplois) puis a fortement progressé à nouveau en 2022 (+341 000 créations nettes d'emplois). Cette orientation très favorable du marché du travail est d'autant plus remarquable que l'activité a progressé de seulement +1,1 % entre la fin 2019 et la fin 2022. En d'autres mots, entre 2020 et 2022, l'économie française a présenté une croissance très riche en emploi amenant à la création de près de 1,1 million d'emplois, soit une hausse de l'emploi de près de +5,6 % par rapport au niveau d'emploi enregistré à la fin 2019 (*Graphiques 4A et 4B*). Toutefois, on peut noter que les premiers signes d'essoufflement de l'emploi sont apparus courant 2022 puisque celui-ci a augmenté de 198 000 au 1^{er} semestre, puis de 143 000 au 2^e semestre, soit + 341 000 sur l'année. Dans ce cadre, la productivité par tête¹ a nettement reculé en sortie de crise et est encore loin de son niveau de fin 2019.

2023-2024 : une pause dans l'emploi

La bonne orientation des créations d'emploi devrait s'amenuiser en 2023 et 2024. Au 1^{er} trimestre 2023, l'emploi a toutefois surpris les observateurs en progressant de +87 000, après +52 000 au 4^e trimestre 2022, en lien avec une productivité de l'emploi toujours faible. Cette hausse de l'emploi au 1^{er} trimestre 2023 concerne principalement le secteur tertiaire, le rythme ralentissant dans l'industrie et devenant légèrement négatif dans la construction. Mais, étant donné le peu d'élan de l'activité économique en 2023 (+0,6 %), et le retournement observé des indicateurs conjoncturels de l'emploi (intérim, climat de l'emploi, etc.), les créations d'emploi seraient très modestes sur le reste de l'année.

En outre, la réduction de la prime au recrutement d'un apprenti majeur à 6 000 € contre au minimum 8 000€ entre l'été 2020 et décembre 2022 pourrait altérer le dynamisme des entrées en apprentissage observé ces dernières années réduisant d'autant leur soutien aux créations nettes d'emplois.

In fine, les créations nettes d'emploi affilié à l'Assurance chômage seraient ainsi de l'ordre de **+82 000 emplois en 2023**. **En 2024**, malgré une légère reprise économique (+0,9 %), les gains d'emploi seraient de l'ordre de **+28 000**.

En corollaire, la productivité resterait orientée à la baisse en 2023. Il faudra attendre 2024 pour amorcer un retournement permettant à la productivité par tête de converger à nouveau vers sa tendance pré-crise (*Encadré 1*).

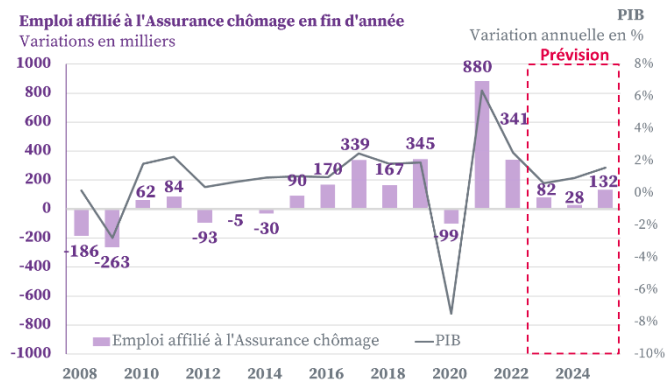
¹ La productivité par tête est le rapport entre la production et les ressources (travail et capital) mises en œuvre pour l'obtenir. La productivité du travail se calcule comme suit : productivité du travail = valeur ajoutée / effectifs employés. Le gain de productivité est l'évolution en pourcentage de la productivité au cours d'une période.

2025 : reprise de l'emploi

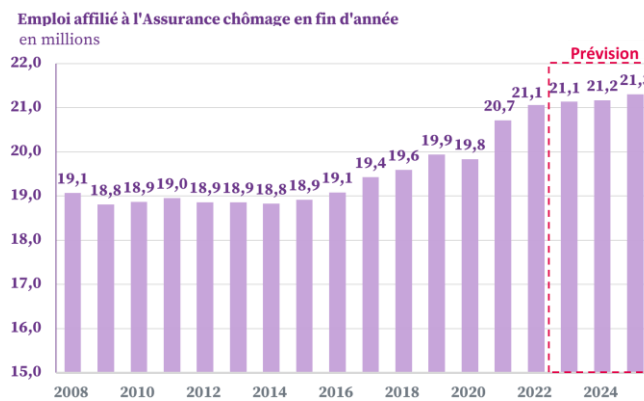
L'accélération de l'activité économique attendue en 2025 s'accompagnerait d'une amélioration de la situation du marché du travail. L'emploi affilié à l'Assurance chômage progresserait ainsi de **+132 000 en 2025**.

GRAPHIQUES 4A ET 4B – VARIATION ET NIVEAU D'EMPLOI AFFILIÉ À L'ASSURANCE CHÔMAGE

A – VARIATION ANNUELLE, EN MILLIERS



B – NIVEAU DE FIN D'ANNÉE, EN MILLIONS



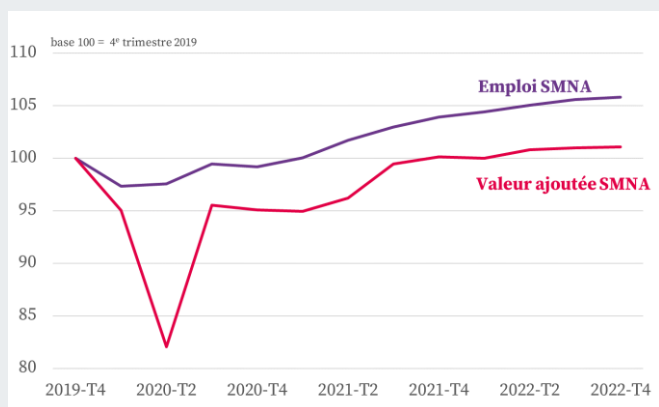
Sources : PIB : Insee, Consensus des économistes ; emploi affilié à l'Assurance chômage : prévisions Unédic de juin 2023 sur la base des données d'emploi salarié coproduites par l'Insee, l'Urssaf Caisse nationale et la Dares. Glissement annuel de fin décembre.
 Champ : emploi affilié à l'Assurance chômage. France hors Mayotte. Données CVS.

ENCADRÉ 1 – L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTIVITÉ EN QUESTION

La productivité par tête exprime le rapport entre la valeur ajoutée et l'emploi, c'est-à-dire la valeur moyenne produite par personne en emploi. Sur l'horizon de prévision, c'est à partir du taux de croissance prévu et des hypothèses faites sur l'évolution de la productivité par tête que l'on estime l'évolution de l'emploi. Or, la productivité, après une décennie de baisse tendancielle, a été particulièrement affectée avec la crise Covid*.

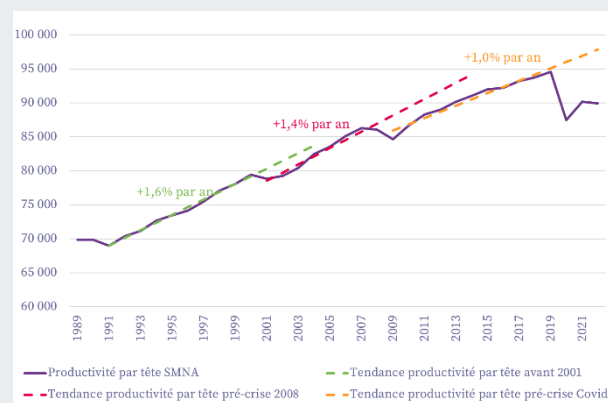
En effet, au cours de la crise sanitaire, grâce aux nombreux dispositifs mis en place avec le plan d'urgence, dont l'activité partielle, les prêts garantis par l'État (PGE), les reports de cotisation, etc., l'emploi a été moins affecté que le PIB, et son rebond après le premier confinement a été vigoureux et a persisté plus longtemps que celui du PIB (*Graphique A*). En corollaire, la productivité par tête a décroché par rapport à son niveau et sa tendance antérieure à la crise Covid (*Graphique B*). Le phénomène n'est pas spécifique à l'économie française : il est moins ample, et parfois déjà résorbé chez nos voisins européens (Allemagne, Espagne, Italie)**.

GRAPHIQUE A - ÉVOLUTION COMPARÉE DE LA VALEUR AJOUTÉE ET DE L'EMPLOI DU SECTEUR MARCHAND NON AGRICOLE (SMNA)



Source : Insee, calculs Unédic

GRAPHIQUE B - PRODUCTIVITÉ PAR TÊTE DANS LE SECTEUR MARCHAND NON AGRICOLE



Source : Insee, calculs Unédic

Au 1^{er} trimestre 2023, l'emploi (SMNA) était supérieur d'environ 1 million de personnes à son niveau pré-crise Covid (4^e trimestre 2019). Le diagnostic d'un tel rebond de l'emploi n'est pas finalisé à ce jour et les différents facteurs fréquemment envisagés (essor de l'apprentissage, diminution de la durée du travail, baisse de l'emploi dissimulé au profit de l'emploi déclaré, mesures de soutien aux entreprises), ne parviennent pas à l'expliquer en totalité. Ce million d'emplois supplémentaires reste donc en partie inexpliqué et déconnecté des déterminants structurels du marché du travail.

Désormais, certains de ces facteurs explicatifs ne sont plus à l'œuvre. Les interrogations portent aujourd'hui sur la question du surplus d'emploi constaté : va-t-il se maintenir ou non, et ce, indépendamment ou non des évolutions conjoncturelles ?

Ces questions s'inscrivent dans un contexte de reprise de la productivité, avec une incertitude sur son retour à la tendance observée durant la décennie 2010 (*Graphique B*). Ce débat n'est pas tranché au sein des économistes. L'hypothèse d'un retour de la productivité à son niveau de 2019 est en revanche écartée de façon consensuelle.

* La productivité du travail au sortir de la crise sanitaire, E. Dubois et O. Redoulès, note d'étude n°2022-1, Haut Conseil des Finances Publiques.

** Note de conjoncture : Refroidissement, Insee décembre 2022 (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6677436?sommaire=6677447>).

TAUX DE CHÔMAGE : STABILISATION EN 2023 ET 2024, PUIS DIMINUTION EN 2025

Au 1^{er} trimestre de l'année 2023, le taux de chômage est resté stable à 7,1 %. Sur une année, il a diminué de 0,3 point témoignant ainsi de la vitalité du marché du travail ; cette baisse du taux de chômage s'est accompagnée de hausses très fortes du taux d'emploi et du taux d'activité traduisant la croissance très riche en emploi de l'économie française ainsi que des forts gains en termes de population active résultant du développement de l'apprentissage observé à partir de 2020.

La pause attendue dans les créations d'emploi en 2023 et 2024 donnerait lieu à une stabilisation du taux de chômage autour de celui enregistré au 1^{er} trimestre 2023. Il s'établirait à 7,0 % fin 2023, puis à 7,1 % en fin d'année 2024 en raison du ralentissement des créations d'emploi, se stabilisant à un niveau néanmoins relativement bas pour l'économie française.

En 2025 la reprise de l'emploi conduirait à une baisse sensible du taux de chômage qui atteindrait 6,7 %.

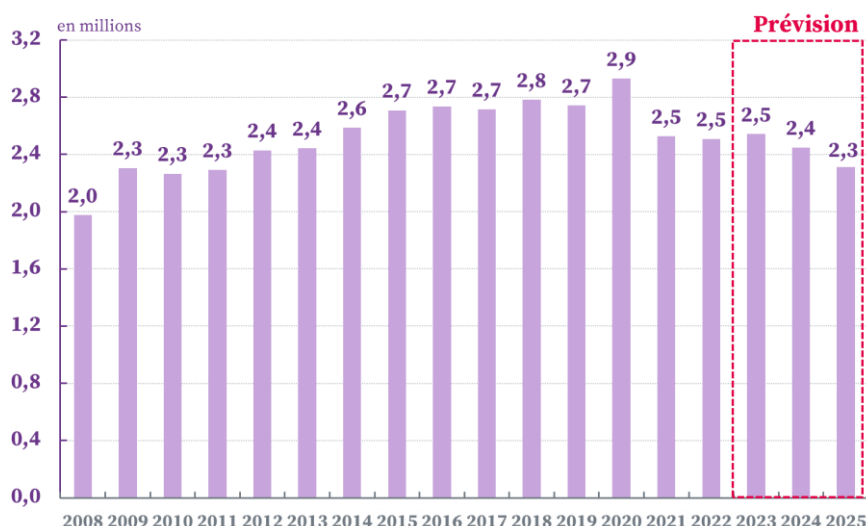
CHÔMAGE INDEMNISÉ : BAISSÉ À L'HORIZON DE LA PRÉVISION

Le nombre de chômeurs indemnisés oscillait autour de 2,7 millions durant la seconde partie de la décennie 2010, avant d'atteindre un pic à 2,9 millions en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire et la prolongation de droits aux chômage appliquée pour soutenir l'économie (*Graphique 5*).

Fin 2021, le nombre de chômeurs indemnisés est tombé à 2,5 millions sous l'effet conjugué de la fin de la prolongation des droits, de l'entrée en vigueur de la réforme 2021 de l'Assurance chômage, et du dynamisme de l'emploi. Il s'est stabilisé à ce niveau en 2022 dans un contexte de fléchissement de l'emploi.

En raison de la pause des créations d'emploi attendue, le nombre de chômeurs indemnisés serait globalement stable à 2,5 millions fin 2023. Une nouvelle tendance baissière s'amorcerait en 2024 sous l'effet de la réforme 2023 de l'Assurance chômage. En vigueur depuis février 2023, cette réforme vise à adapter les règles d'indemnisation à la conjoncture en période favorable (i.e. taux de chômage inférieur à 9 % ou en progression de moins de +0,8 point)², ce qui réduit *in fine* le nombre de chômeurs indemnisés chaque mois. Le nombre de chômeurs indemnisés reculerait ainsi à 2,4 millions en 2024. En 2025, ce mouvement serait amplifié par l'amélioration du marché de l'emploi, le nombre de chômeurs indemnisés atteindrait 2,3 millions personnes en 2025.

GRAPHIQUE 5 – EFFECTIFS DE CHÔMEURS INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE CHÔMAGE, NIVEAU EN FIN D'ANNÉE, EN MILLIONS



Sources : Pôle emploi ; Unédic, prévisions Unédic de juin 2023.

Champ : chômage indemnisé en ARE, AREF, ASP, AREP et ATI. France entière. Données CVS.

² Unédic, Situation financière de l'Assurance chômage pour 2023- 2025, 21 février 2023.

MASSE SALARIALE : LE DYNAMISME DES SALAIRES SOUTIEN LA MASSE SALARIALE

Dans le cadre de ses prévisions macroéconomiques et financières, la masse salariale prévue par l'Unédic correspond à une masse salariale soumise à cotisations, le salaire moyen par tête (SMPT) étudié ci-dessous correspond au salaire soumis à cotisations.

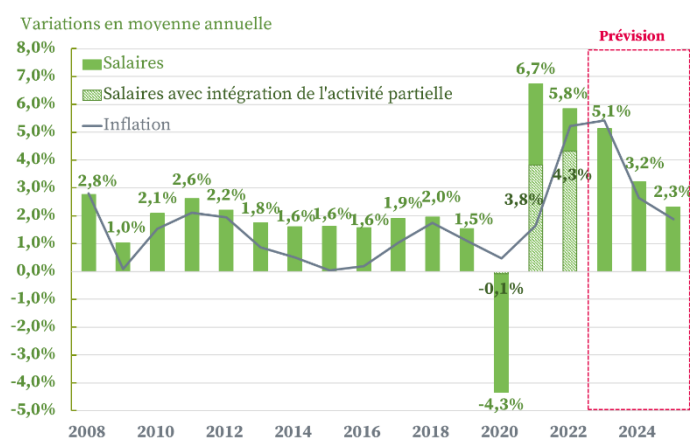
Après avoir diminué de -4,3 % en 2020 et vivement rebondi de +6,7 % en 2021, le SMPT est resté encore allant en 2022 avec une progression de +5,8 %. Une partie de ces fortes évolutions en 2021 et 2022 s'explique par l'absence des indemnités d'activité partielle dans le calcul du SMPT qui rapporte la masse salariale versée aux salariés aux effectifs moyens. **Le fort recul des indemnités d'activité partielle observée à partir de 2021 mais également en 2022 a conduit à une augmentation mécanique de la masse salariale et par conséquent à des évolutions très fortes du SMPT.** Cependant, ces effets n'expliquent pas en totalité la dynamique très favorable des salaires observés depuis la fin 2021 : l'état favorable du marché du travail et surtout la forte accélération de l'inflation jouent également un rôle puissant dans cette dynamique (*Graphique 6A*).

À partir de 2023, les indemnités d'activité partielle n'exerceraient plus d'influence sur les évolutions du SMPT. Par conséquent, les évolutions du SMPT dépendraient principalement de l'inflation, ainsi que de l'état du marché du travail et de la productivité. **Le SMPT soumis à cotisations progresserait de +5,1 % en 2023.**

Le SMPT ralentirait ensuite à horizon 2025 dans le sillage de l'inflation, tout en conservant un rythme supérieur à celui connu durant la décennie 2010. Il progresserait de **+3,2 % en 2024 et de +2,3 % en 2025**, excédant légèrement l'évolution des prix (*Graphique 6A*).

Les spectaculaires rebonds de l'emploi et du SMPT décrits précédemment ont porté la croissance de la masse salariale en 2021 et 2022 à des niveaux exceptionnellement hauts (respectivement +8,9 % et +8,7 %). En prévision, le tassement de l'emploi attendu en 2023 et 2024 serait tel que la contribution de l'emploi à la masse salariale deviendrait mineure. Alimentée principalement par les salaires, la masse salariale progresserait ainsi de **+6,2 % en 2023, puis de +3,3 % en 2024 et +2,6 % en 2025**, soit un rythme désormais moindre que celui des années pré-crise (*Graphique 6B*).

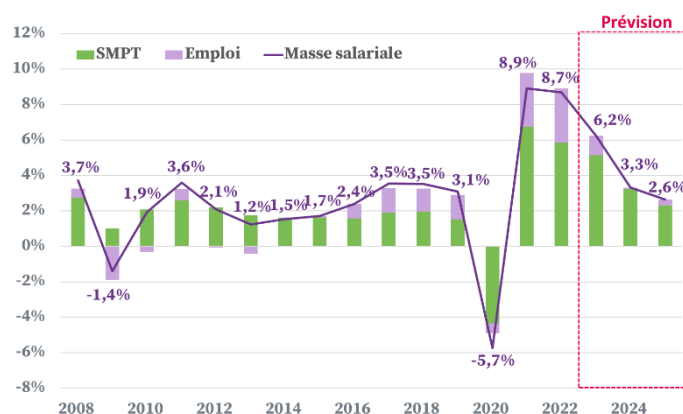
GRAPHIQUE 6A – ÉVOLUTION DU SALAIRE MOYEN PAR TÊTE SOUMIS À COTISATIONS (SMPT)



Sources : Urssaf Caisse nationale, Consensus des économistes et prévisions Unédic de juin 2023.

NB : les fortes variations en 2020 et 2021 du SMPT sont liées aux traitements comptables de l'activité partielle, dont les indemnités ne sont pas considérées comme du salaire.

GRAPHIQUE 6B – ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE SOUMISE À COTISATIONS



Sources : Urssaf Caisse nationale, prévisions Unédic de juin 2023

Champ : masse salariale soumise à cotisations sociales du secteur privé (assiette déplaçonnée) en France hors Mayotte.

TABLEAU 3 – SYNTHÈSE DES HYPOTHÈSES ET PRÉVISIONS MACRO-ÉCONOMIQUES

	2020	2021	2022	2023 Prévision	2024 Prévision	2025 Prévision
Croissance, Prix et Salaire						
PIB	-7,5%	+6,4%	+2,5%	+0,6%	+0,9%	+1,6%
Inflation IPC	+0,5%	+1,6%	+5,2%	+5,4%	+2,6%	+1,9%
Salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur concurrentiel	-4,3%	+6,7%	+5,8%	+5,1%	+3,2%	+2,3%
Emploi et masse salariale						
Emploi affilié à l'Assurance chômage						
variation en moyenne annuelle en pourcentage	-0,5%	+3,1%	+3,1%	+1,1%	+0,1%	+0,3%
niveau moyen annuel	19 682 000	20 283 000	20 902 000	21 137 000	21 152 000	21 220 000
niveau en fin d'année	19 836 000	20 717 000	21 058 000	21 140 000	21 168 000	21 301 000
glissement annuel en fin d'année	-99 000	+880 000	+341 000	+82 000	+28 000	+132 000
Masse salariale dans le secteur concurrentiel	-5,7%	+8,9%	+8,7%	+6,2%	+3,3%	+2,6%
Chômage						
Chômeurs indemnisés par l'Assurance chômage (ARE, AREF, ASP, AREP, ATI)						
variation en moyenne annuelle en pourcentage	+6,4%	-4,4%	-12,0%	+3,0%	-2,2%	-4,9%
niveau moyen annuel	2 937 000	2 808 000	2 471 000	2 545 000	2 489 000	2 367 000
niveau en fin d'année	2 929 000	2 527 000	2 508 000	2 542 000	2 448 000	2 311 000
glissement annuel en fin d'année	+187 000	-402 000	-19 000	+34 000	-94 000	-137 000
Taux de chômage BIT (en fin d'année)	8,1%	7,4%	7,1%	7,0%	7,1%	6,7%

Sources : Insee, Pôle emploi, Dares, Urssaf Caisse nationale, prévisions Unédic de juin 2023

Champ : France hors Mayotte, données CVS pour l'emploi affilié et le chômage BIT ; France entière, données CVS pour les chômeurs indemnisés

2. SITUATION FINANCIÈRE 2023-2025 : UN SOLDE ANCRÉ EN TERRITOIRE POSITIF

DÉPENSES D'ALLOCATION : PROGRESSION EN 2023 ET EN 2024, PUIS DIMINUTION EN 2025

Après avoir atteint un pic à 39,0 Md€ en 2020 et 38,4 Md€ en 2021 en raison de la crise covid, les **dépenses d'allocation chômage** ont nettement reculé dès 2022 avec la fin des mesures d'urgence, l'orientation favorable de l'emploi et les changements réglementaires. Elles se sont ainsi établies à 33,4 Md€ en 2022, soit en deçà de leur niveau pré-crise (*Graphiques 7A et 7B*).

En prévision, les dépenses d'allocations progresseraient jusqu'en 2024. Elles augmenteraient de +1,5 Md€ en 2023, puis de +0,3 Md€ en 2024 sous l'effet de l'interruption de la baisse du chômage observée jusqu'à présent et de la hausse des allocations qui restent importantes en raison du contexte inflationniste, qui se traduit par l'augmentation des salaires et a conduit à des revalorisations des allocations chômage (voir ci-dessous). Toutefois, cette orientation haussière des dépenses d'allocations chômage serait amoindrie par la fin de la montée en charge de la réforme 2021, et surtout l'entrée en vigueur de la réforme 2023 de l'Assurance chômage³.

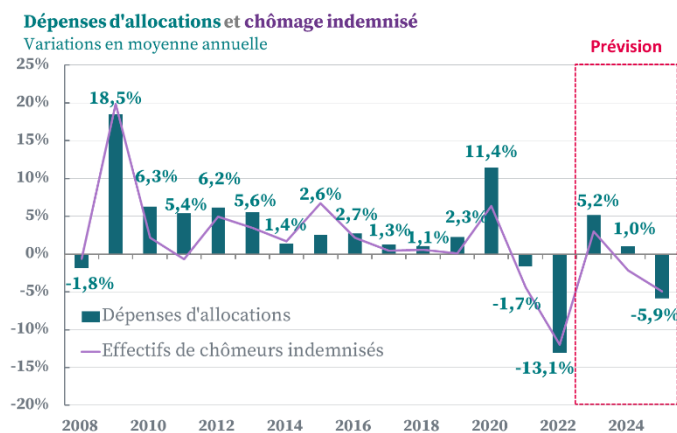
Pour rappel, au regard du maintien d'un niveau d'inflation encore très élevé en début d'année le Conseil d'administration de l'Unédic a voté une revalorisation extraordinaire des allocations chômage, de +1,9 % au 1^{er} avril 2023, qui est prise en compte dans les présentes prévisions. Nos prévisions intègrent également des hypothèses de revalorisation au 1^{er} juillet qui ne préjugent pas des prochaines décisions du Conseil d'administration de l'Unédic. En prévision, nous retenons comme hypothèse de revalorisation une hausse de +0,6 % qui s'appliquerait au 1^{er} juillet 2023, ainsi qu'en 2024 et 2025. Cette hypothèse correspond à un retour des revalorisations à la moyenne des revalorisations passées.

Cette prévision intègre par ailleurs les effets de la mise en œuvre, à compter du 19 avril 2023, de la présomption de démission en cas d'abandon de poste volontaire du salarié, qui engendrerait à terme des économies autour de 380 M€ (*Encadré 2*).

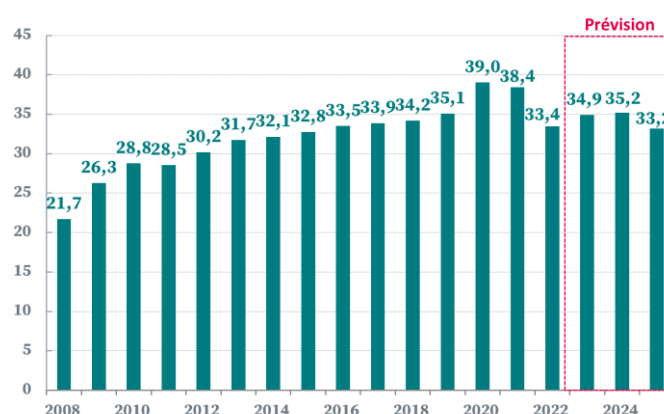
En 2025, la réduction de l'inflation et la baisse du chômage permettraient une diminution des dépenses d'allocation. Ce reflux des dépenses serait renforcé par les changements réglementaires intervenus en 2021 et 2023. Finalement, le montant des dépenses d'allocations chômage atteindrait 33,2 Md€ en 2025.

GRAPHIQUES 7A ET 7B – DÉPENSES D'ALLOCATION CHÔMAGE

A – VARIATION ANNUELLE EN %



B – NIVEAU, EN MD€



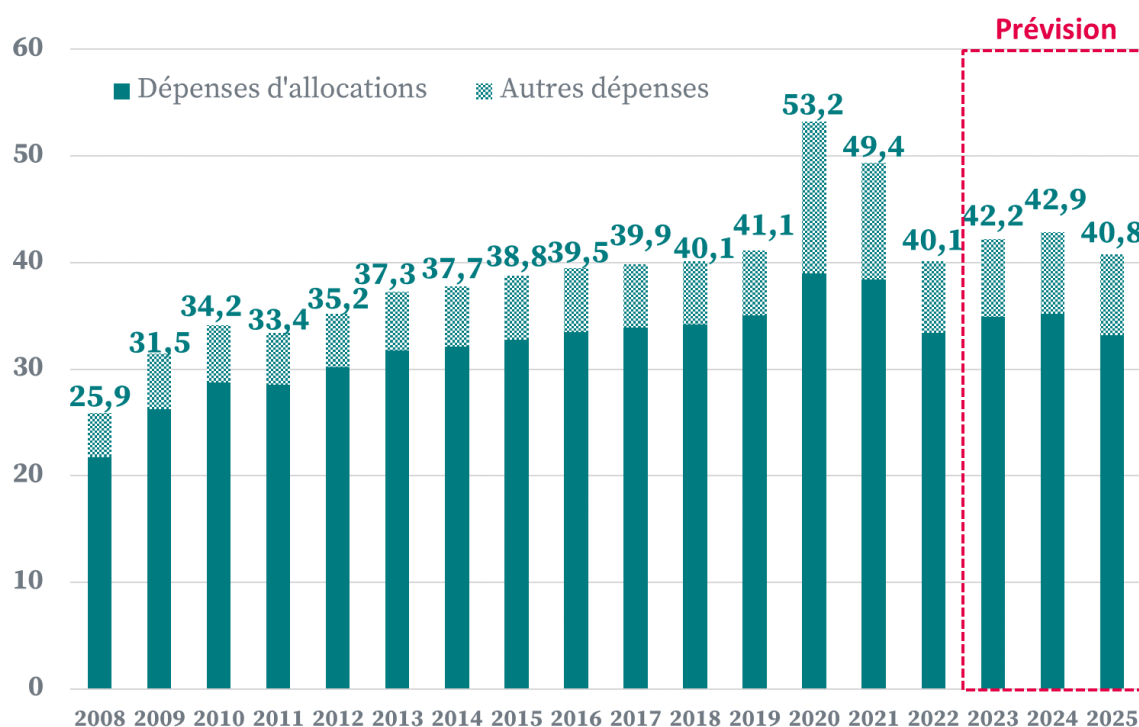
Sources : Pôle emploi, Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

Champ : France entière.

³ Cf Encadré 1, pp. 10-11, [Situation financière de l'Assurance chômage pour 2023-2025](#), février 2023.

L'Unédic ne finance pas seulement l'indemnisation des chômeurs mais également le fonctionnement de Pôle emploi, des points de retraite complémentaire des allocataires indemnisés et des dépenses d'activité partielle (un tiers des indemnités versées aux employeurs). L'ensemble constitue les dépenses totales de l'Unédic qui suivent une trajectoire similaire à celle des dépenses d'allocations chômage (*Graphique 8*). Après 49,4 Md€ en 2021 et 40,1 Md€ en 2022, les dépenses totales de l'Unédic s'établiraient à **42,2 Md€ en 2023, à 42,9 Md€ en 2024, puis baisseraient sensiblement en 2025 pour atteindre 40,8 Md€** (*Tableau 4*).

GRAPHIQUE 8 – DÉPENSES TOTALES ET DÉPENSES D'ALLOCATION CHÔMAGE, EN MD€



Source : Pôle emploi, Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

Champ : France entière.

Après une très forte mobilisation pendant la période Covid, **les dépenses d'activité partielle ont entamé une forte décrue depuis mi-2021**. Cette décrue s'est poursuivie en 2022 car les dépenses refluent à près de 0,2 Md€ (contre 3,9 Md€ en 2021). Les dépenses d'activité partielle devraient encore diminuer en 2023 à 0,1 Md€ en 2023 et rester stables autour de ce niveau en 2024 et 2025.

Depuis 2020, la contribution de l'Unédic au **financement de Pôle emploi** correspond à 11 % des recettes de l'année N-2 de l'Unédic, soit 3,9 Md€ en 2022, après 4,3 Md€ en 2021. **Sous l'hypothèse du maintien de ce mode de financement, sans présager d'une évolution du financement dans le cadre de la création de France Travail, ce montant continuerait de progresser d'année en année sous l'effet de la dynamique des recettes : 4,3 Md€ en 2023, 4,8 Md€ en 2024 et 5,0 Md€ en 2025.**

RECETTES : CROISSANCE MARQUÉE A L'HORIZON DE LA PRÉVISION GRÂCE A LA DYNAMIQUE FAVORABLE DES SALAIRES

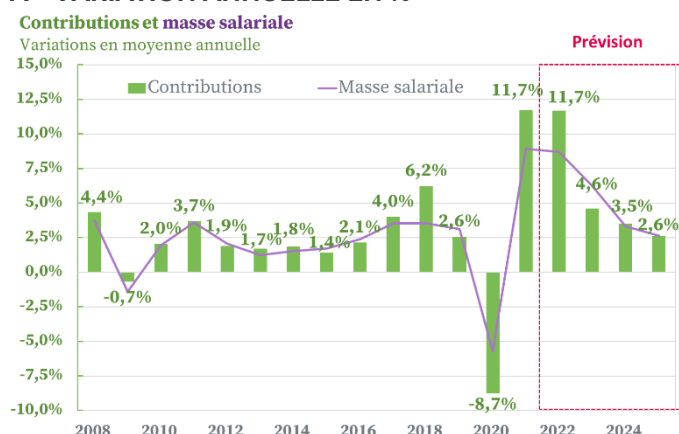
Le trou d'air dans les contributions à l'Assurance chômage, tombées à 35,2 Md€ en 2020 (-3,4 Md€ par rapport à 2019) à la suite de la crise sanitaire s'expliquait par la réduction du volume d'emploi, le manque à gagner en cotisations sur les indemnités d'activité partielle, ou encore les reports de cotisations. Les contributions à l'Assurance chômage se sont élevées à 39,4 Md€ en 2021, en répercussion du rattrapage de la masse salariale (*Graphiques 9A et 9B*). En 2022, la vive allure de l'emploi, mais également des salaires à la suite de la recrudescence de l'inflation, ont continué de soutenir favorablement la masse salariale et donc les contributions d'assurance chômage, qui ont atteint 44,0 Md€.

En prévision, **les contributions augmenteraient à nouveau pour atteindre 46,0 Md€ en 2023, 47,6 Md€ en 2024 et 48,9 Md€ en 2025**, en reposant principalement sur la dynamique des salaires, l'évolution de l'emploi étant moindre (*Tableau 4*).

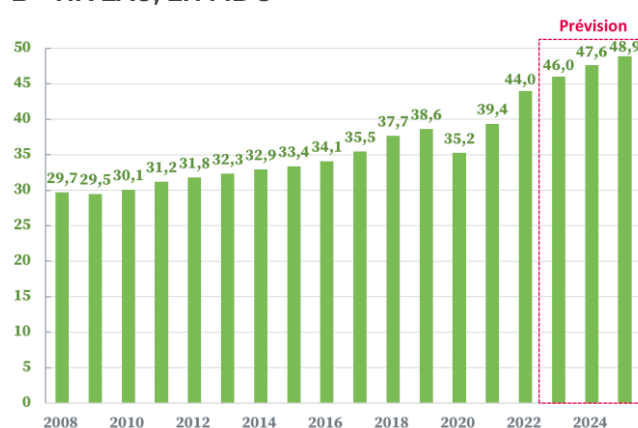
À noter : ces présentes prévisions reposent sur l'hypothèse du maintien d'une compensation totale par de la CSG-activité de la suppression des cotisations salariales d'Assurance chômage.

GRAPHIQUES 9A ET 9B – CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE CHÔMAGE

A – VARIATION ANNUELLE EN %



B – NIVEAU, EN MD€



Sources : Urssaf Caisse nationale, Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

SOLDE FINANCIER : UN SOLDE ANCRÉ EN TERRITOIRE POSITIF MALGRÉ LE RALENTISSEMENT ÉCONOMIQUE DE 2023

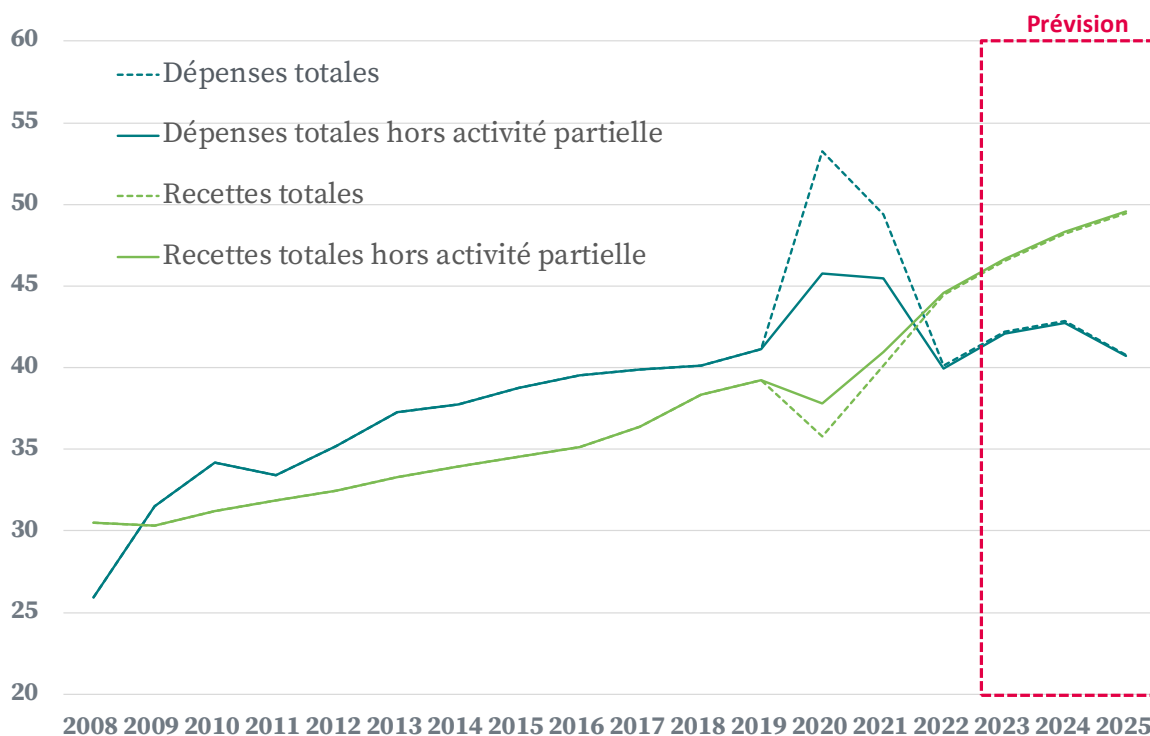
Déficitaires chaque année depuis la crise économique de 2009, la situation financière du régime d'assurance chômage s'est brusquement dégradée en 2020, puis dans une moindre mesure en 2021, en raison de la crise sanitaire. La fin des mesures d'urgence, ainsi que les facteurs conjoncturels et réglementaires détaillés plus haut ont permis au régime de **repasser en territoire positif dès 2022 avec un solde de +4,3 Md€**.

En 2023, les recettes augmenteraient de manière légèrement plus forte que les dépenses amenant à une légère hausse du solde financier de l'Unédic qui se porterait à **+ 4,4 Md€**, celui-ci se maintiendrait donc en territoire positif malgré un contexte économique très incertain (*Graphique 10*). **En 2024**, la bonne tenue des contributions permettrait de maintenir un solde positif qui s'élèverait à **+ 5,4 Md€**. L'accélération des créations d'emploi ainsi que la montée en charge des réformes d'assurance chômage se traduirait par une progression sensible du solde **en 2025 qui atteindrait +8,7 Md€** (*Graphique 11*).

En proportion du PIB, les recettes de l'Unédic demeurent stables aux alentours de 1,6 % du PIB, **tandis que les dépenses diminueraient progressivement après le pic de 2020** : 2,3 % en 2020, puis 2,0 % en 2021 et désormais 1,5 % en 2022. Les dépenses se maintiendraient à ce niveau en 2023 et 2024 puis enregistreraient une baisse en 2025 pour représenter 1,4 % du PIB en 2025 (*Graphique 13 en annexe*).

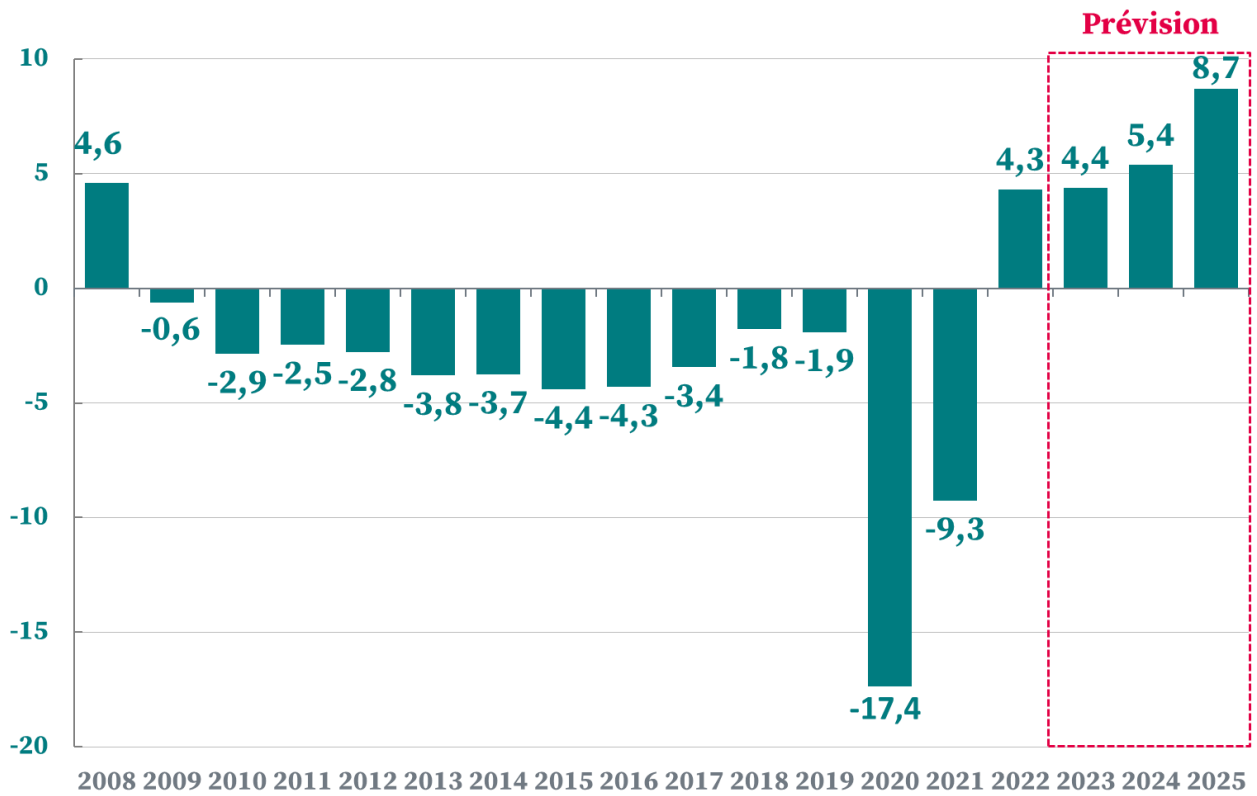
Remarque : à ce stade, les impacts potentiels sur l'emploi et le chômage de la réforme des retraites récemment votée ne sont pas pris en compte ici (*Encadré 3*).

GRAPHIQUE 10 – DÉPENSES ET RECETTES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MD€



Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

GRAPHIQUE T1 – SOLDE FINANCIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MD€



Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

ENCADRÉ 2 – LES ABANDONS DE POSTE

La loi « marché du travail » de décembre 2022 a modifié la situation des salariés qui abandonnent leur poste en instituant une présomption de démission en cas d'abandon de poste par le salarié. Cette nouvelle procédure est entrée en vigueur le 19 avril 2023, à la suite du décret n°2023-275 du 17 avril 2023. Jusqu'alors, l'abandon de poste pouvait donner lieu à un licenciement pour faute grave qui ouvrait droit à indemnisation par l'Assurance chômage. La présomption de démission fera obstacle à une ouverture de droit à l'Assurance chômage et engendrerait de moindres dépenses pour le régime.

Il n'existe pas de données administratives permettant d'estimer le nombre d'abandons de poste chaque année. Pour pallier ce manque, l'Unédic a interrogé en novembre-décembre 2022 un échantillon de 6 900 allocataires indemnisés à la suite d'un licenciement pour motif personnel afin de savoir combien avaient effectué un abandon de poste, quelles en étaient les motivations, et quels auraient été leurs parcours si cet abandon de poste ne leur avait pas permis d'aboutir à une prise en charge par l'Assurance chômage.

Principaux résultats de l'enquête

- En 2022, on estime que 82 000 personnes ayant abandonné leur poste ont ouvert un droit à l'assurance chômage (soit 5 % des ouvertures de droit) principalement à la suite d'un licenciement pour faute grave. Les abandons de poste sont presque tous liés à des ruptures de CDI et sont plus fréquents en première partie de carrière professionnelle : près de 80 % des personnes abandonnant leur poste ont moins de 40 ans.
- Selon les personnes interrogées, les motivations à l'abandon de poste sont diverses : elles peuvent être liées aux conditions de travail, au souhait du salarié de se reconvertir ou encore à des problèmes de mal-être ou de harcèlement.
- D'après les répondants : les abandons de poste sont la plupart du temps précédés d'un refus par l'employeur de signer une rupture conventionnelle. La moitié d'entre eux sont réalisés en accord avec l'employeur, voire, pour 23 % des cas, suggérés par l'employeur.
- Selon les changements de comportements des employeurs et des salariés à la suite de l'instauration de cette nouvelle procédure, les moindres dépenses engendrées seraient, à horizon 2027 (*i.e.* en tenant compte de la montée en charge la réforme 2023), comprises entre 380 M€ et 670 M€ sur une année.

Dans la présente prévision, nous retenons la borne basse de cet intervalle.

ENCADRÉ 3 – LA RÉFORME DES RETRAITES

La loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 portant réforme des retraites a été promulguée le 14 avril 2023 pour une entrée en vigueur au 1^{er} septembre. Elle prévoit notamment :

- un relèvement progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans,
- une accélération du calendrier de l'allongement de la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier d'une retraite à taux plein qui sera portée à 43 ans en 2027 (cet allongement prévu par la "loi Touraine" de 2014 prenait auparavant fin en 2035),
- une adaptation de certains dispositifs de départ anticipé (carrière longue, retraite anticipée des travailleurs handicapés...).

Les décrets d'application fixant les modalités de mise en œuvre de l'augmentation progressive de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans, de l'accélération du rythme de montée en charge de la durée d'assurance requise pour le taux plein, et, d'autre part, des adaptations de certains dispositifs de départs anticipés, sont parus le 4 juin.

Le report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans devrait avoir pour effet mécanique d'augmenter à la fois les recettes (plus de seniors en emploi) et les dépenses de l'Assurance chômage (plus de seniors indemnisés). L'équilibre financier de l'Assurance chômage doit cependant pouvoir s'apprécier sur l'ensemble des classes d'âge.

Les effets macro-économiques de la réforme actuelle sur l'emploi total (créations nettes d'emploi, substitution entre classes d'âge...), et donc sur les dépenses et recettes de l'Assurance chômage, sont difficiles à approcher, c'est pourquoi les présentes prévisions n'intègrent pas de tels effets. À noter que ces effets ne se feraient ressentir sur le régime d'assurance chômage que progressivement et mettraient plusieurs années à pleinement monter en charge.

Des travaux de l'Unédic* et de la Dares** fournissent des éclairages sur les effets de ces changements sur les dépenses d'indemnisation pour les plus de 60 ans. Des travaux exploratoires de la DG Trésor et l'OFCE réalisés pour le COR en 2022 à partir de différents scénarios d'évolution réglementaire*** ont mis en avant des effets potentiels faibles à court terme sur l'emploi total et des effets plus sensibles sur le taux de chômage, ce, dès les premières années d'application de la mesure de décalage d'âge de la retraite****. Des travaux complémentaires seront nécessaires pour évaluer l'effet final de cette réforme sur l'emploi et *in fine* sur le solde de l'Assurance chômage.

* [Articulation entre Assurance chômage et retraites | Unedic.fr](https://www.unedic.fr)

** Dares, « Estimation des dépenses d'ARE/AREF supplémentaires à la suite d'un relèvement de l'âge d'ouverture des droits », séance plénière du COR du 27 janvier 2022

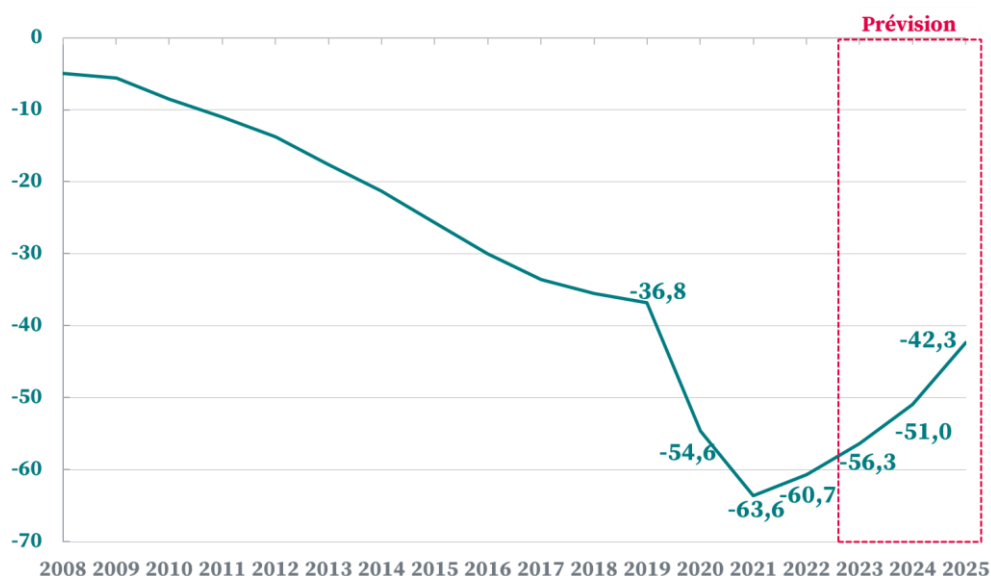
*** HCFIPS, 2022, Rapport pour des finances sociales soutenables, adaptées aux nouveaux défis, tome 2.

**** Les premières années, le choc de population active ne s'accompagnerait pas d'une augmentation similaire de la demande de travail du secteur marchand.

LE DÉSENETTEMENT DU RÉGIME SE POURSUIT

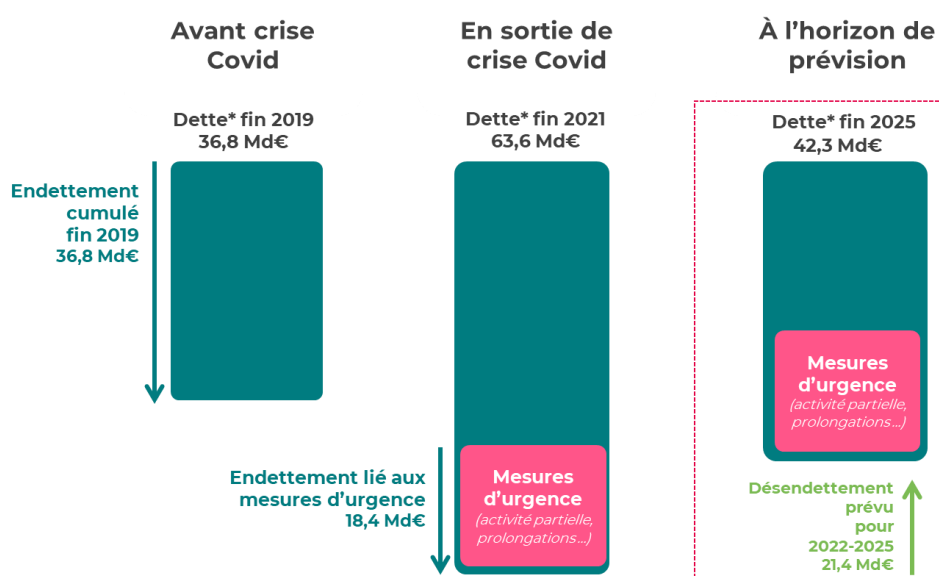
La dette du régime, qui s'établissait à 36,8 Md€ fin 2019 puis à 63,6 Md€ fin 2021, a présenté une réduction significative en 2022 pour atteindre un endettement net de 60,7 Md€. **Étant donné que le solde financier de l'Unédic se maintiendrait en territoire positif en 2023 et ce jusqu'en 2025, le régime d'Assurance chômage resterait sur une trajectoire de désendettement. En effet, l'endettement se résorberait à 56,3 Md€ fin 2023, 51,0 Md€ fin 2024 et 42,3 Md€ fin 2025 (Graphique 12).** Elle resterait toutefois encore supérieure à son niveau d'avant crise. Hors mesures d'urgence, elle aurait atteint **23,9 Md€ en 2025 (Schéma 1).**

GRAPHIQUE 12 – ENDETTEMENT DU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MD€



Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

SCHÉMA 1 - ENDETTEMENT AVANT CRISE COVID, EN SORTIE DE CRISE ET À L'HORIZON 2025



* Dette financière nette

Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

TABLEAU 4 – DÉPENSES ET RECETTES DE L'UNÉDIC POUR LES ANNÉES 2019 À 2025

En milliards d'euros, au 31 décembre	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
					Prévision	Prévision	Prévision
Recettes	39,2	35,8	40,1	44,4	46,6	48,2	49,5
Contributions d'Assurance chômage	38,6	35,2	39,4	44,0	46,0	47,6	48,9
dont manque à gagner lié à l'activité partielle		-2,0	-0,8	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
dont contributions principales	25,5	22,4	24,7	27,7	28,8	29,8	30,5
dont impositions de toutes natures (CSG)	13,2	12,8	14,7	16,2	17,2	17,8	18,3
Autres recettes	0,6	0,6	0,8	0,5	0,6	0,6	0,6
Dépenses	41,1	53,2	49,4	40,1	42,2	42,9	40,8
Allocations brutes et aides*	35,1	39,0	38,4	33,4	34,9	35,2	33,2
Activité partielle	0,0	7,5	3,9	0,2	0,1	0,1	0,1
Caisses de retraite	2,1	2,3	2,6	2,2	2,2	2,3	2,2
Autres dépenses	3,9	4,5	4,5	4,3	4,9	5,3	5,3
dont financement Pôle emploi**	3,5	4,1	4,3	3,9	4,3	4,8	5,0
dont dépenses nettes d'intérêt	0,3	0,2	0,2	0,4	0,5	0,4	0,2
Solde financier	-1,9	-17,4	-9,3	4,3	4,4	5,4	8,7
Dette financière nette***	-36,8	-54,6	-63,6	-60,7	-56,3	-51,0	-42,3

* Notamment : Arce, prime CSP

** Sous l'hypothèse d'un maintien du financement de Pôle emploi à hauteur de 11 %.

*** Dette financière nette hors compte courant de Pôle emploi. À noter : la dette financière nette figurant dans le tableau pour les années allant jusqu'à 2022 correspond à celle figurant dans le rapport financier de l'Unédic. Elle ne se déduit pas directement de la dette de l'année précédente à partir du solde financier net car d'autres éléments sont intégrés (voir tableau 6 en Annexe). Sa variation d'une année à l'autre n'est donc pas nécessairement égale au montant du solde financier. En prévision, la dette financière nette est estimée à partir du solde financier à partir du dernier montant de dette arrêté.

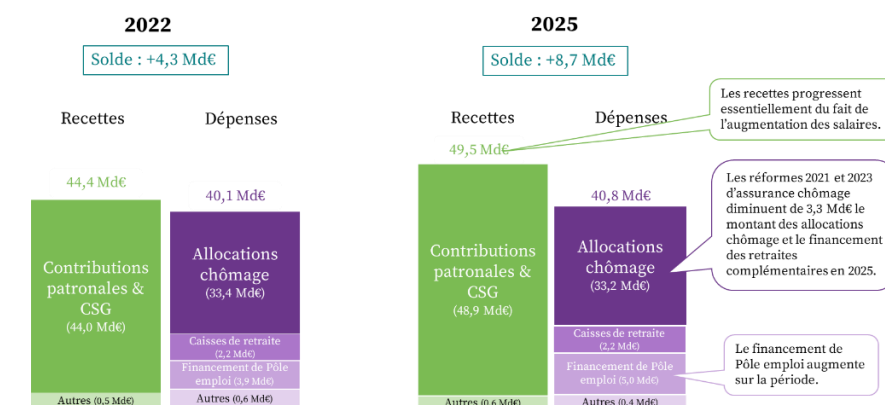
Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

HORS RÉFORMES D'ASSURANCE CHÔMAGE, LE SOLDE DU RÉGIME DE 2025 SERAIT PROCHE DE CELUI DE 2022

Déjà positif à hauteur de 4,3 Md€ en 2022, le solde de l'Unédic devrait encore progresser d'ici 2025, d'une part du fait de l'augmentation des recettes, essentiellement en lien avec le dynamisme des salaires, et d'autre part sous l'effet des réformes d'Assurance chômage qui amoindrissent les dépenses d'allocation.

L'accroissement du solde entre 2022 et 2025, lié aux réformes d'Assurance chômage est de 3,3 Md€ (3,0 Md€ liés à l'entrée en vigueur de la réforme 2023 et 0,3 Md€ résultant de la fin de la montée en charge de la réforme 2021)⁴. En revanche, le financement de Pôle emploi progresserait mécaniquement de 3,9 Md€ en 2022 à 5,0 Md€ en 2025 (Schéma 2), sous l'hypothèse qu'il reste proportionnel au montant des recettes de l'Unédic de l'année N-2, sans présager des modalités de financement du futur opérateur France Travail.

SCHÉMA 2 – DÉCOMPOSITION DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EN MD€



Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

⁴ Cf Encadré 1, pp. 10-11, Situation financière de l'Assurance chômage pour 2023-2025, février 2023.

LES DÉPENSES D'INTÉRÊT RESTENT MAÎTRISÉES

Après deux années de forte sollicitation des marchés financiers en réponse aux besoins liés à la crise Covid-19 en 2020 et 2021, les programmes de financement moyen et long terme de l'Unédic se sont inscrits en fort recul à partir de l'année 2022, en lien avec le retour à l'équilibre des comptes de l'Assurance chômage. En effet, l'Unédic a émis 1,0 Md€ de dette obligataire nouvelle au format « Social Bond » en 2022 et en 2023. En parallèle, l'Unédic rembourse 4,1 Md€ et 3,8 Md€ d'emprunts de moyen et long terme grâce aux ressources propres du régime en 2022 et 2023 respectivement.

Cette année 2023 s'inscrit dans un contexte de poursuite du resserrement monétaire débuté en 2022 dans les grandes zones économiques mondiales dans le but d'endiguer l'inflation. En zone euro, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé en mai d'une hausse de 25 points de base (bp) de ses taux directeurs, portant le taux de rémunération des dépôts à 3,25 %. Il s'agit de la septième hausse consécutive depuis juillet 2022, pour un total de 375 bp de hausse des taux directeurs en zone euro. Le pilotage financier de l'Unédic, défini par les partenaires sociaux, permet de limiter l'exposition aux risques de refinancement et de taux.

Malgré une hausse des dépenses financières à court terme liée à l'augmentation rapide des taux d'intérêt et un niveau d'endettement court terme supérieur à la période pré-Covid, celles-ci restent maîtrisées pour les prochaines années : 0,5 Md€ en 2023, puis 0,4 Md€ en 2024 et 0,2 Md€ en 2025, soit moins de 1 % des recettes de l'Unédic.

L'évolution de la situation financière de l'Assurance chômage devrait permettre de poursuivre le désendettement du régime selon le programme d'amortissement ci-dessous (*Tableau 5*).

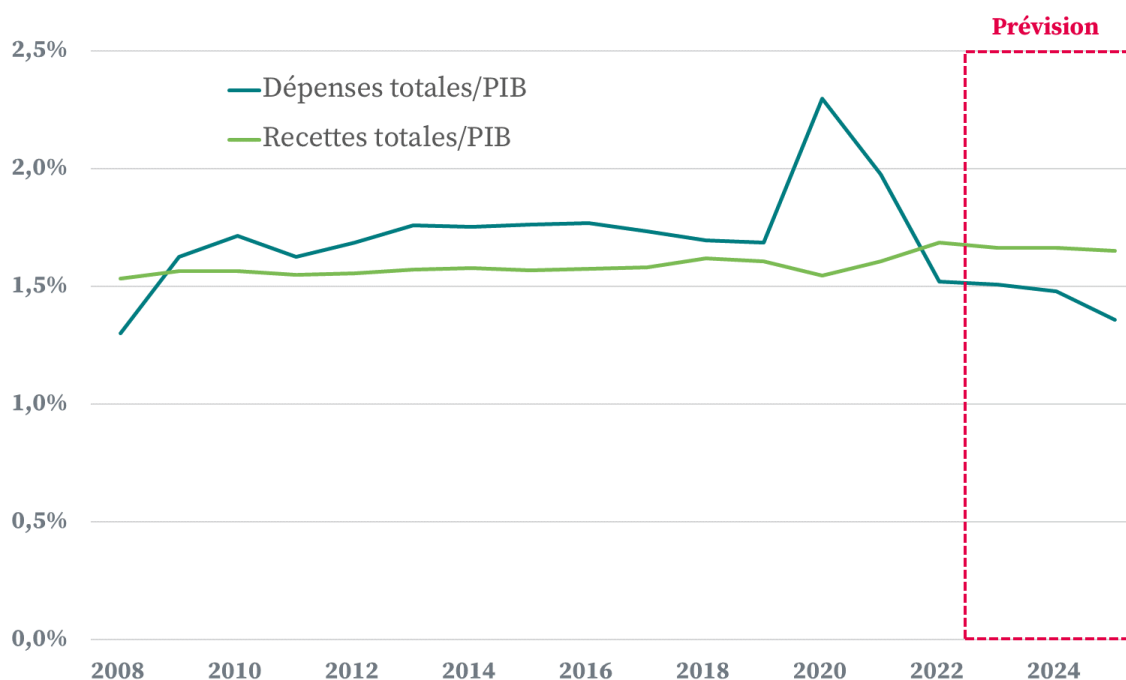
TABLEAU 5 – PROGRAMME D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE DE L'UNÉDIC, EN MD€

	2023	2024	2025
Solde financier avant variation des financements	4,4	5,4	8,7
Variation de l'encours de dette moyen/long terme	-2,8	-3,1	-2,0
<i>Nouvelles émissions de dette moyen/long terme</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>	<i>1,0</i>
<i>Remboursements de dette moyen/long terme</i>	<i>3,8</i>	<i>4,1</i>	<i>3,0</i>
Variation de l'encours de dette court terme	-1,7	-2,3	-3,7
Variation de l'encours de trésorerie	0,0	0,0	3,0
Variation de l'endettement net	-4,4	-5,4	-8,7
Endettement net	56,3	51,0	42,3

Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

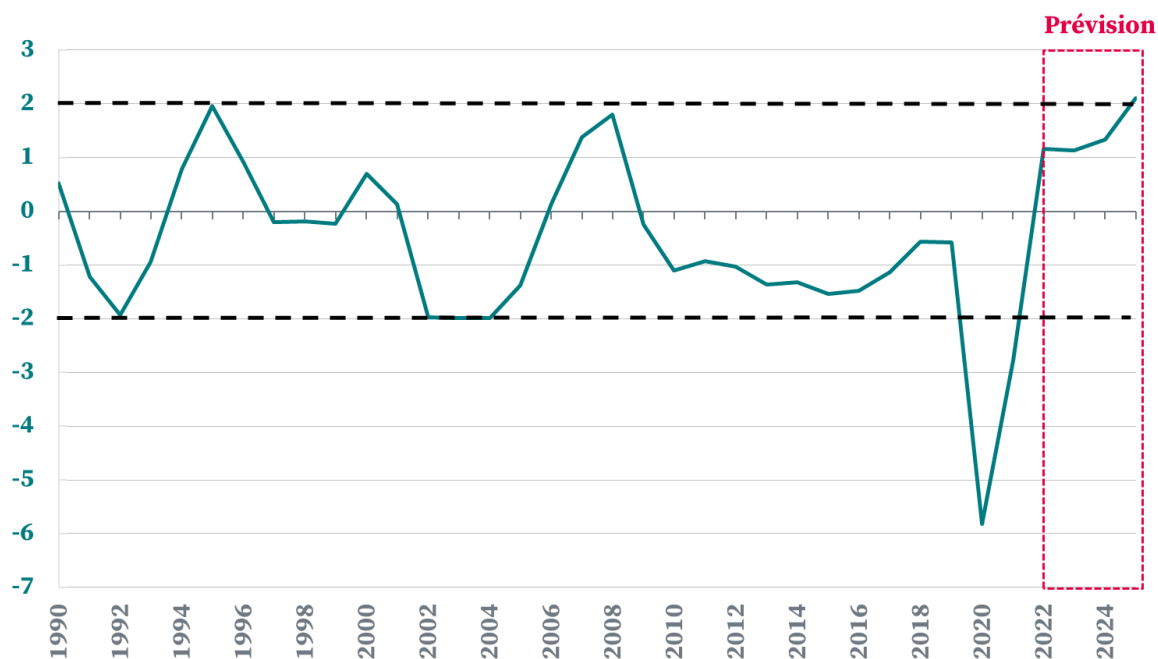
ANNEXES

GRAPHIQUE 13 – DÉPENSES ET RECETTES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EN % DU PIB



Sources : Insee, Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

GRAPHIQUE 14 – SOLDE FINANCIER DE L'ASSURANCE CHÔMAGE, EXPRIMÉ EN MOIS DE RECETTES



Source : Unédic, prévisions Unédic de juin 2023

ANNEXE – PASSAGE DU SOLDE FINANCIER À LA VARIATION DE DETTE FINANCIÈRE EN 2022

Au 31 décembre 2022, le solde financier du régime s'établit à +4,3 Md€. La variation de la dette financière nette pour l'année 2022 est de +2,9 Md€. Le passage du solde financier à la variation de la dette financière nette est indiqué dans le *Tableau 6* ci-dessous.

TABLEAU 6 – DU SOLDE FINANCIER À LA VARIATION DE DETTE POUR L'EXERCICE COMPTABLE 2022, EN MD€

Solde financier 2022	+4,3
Opérations sans incidences sur la trésorerie (diminution des provisions techniques)	-1,2
Besoin lié au cycle d'activité	+0,7
Différentiel de rattachement à la période de survenance (produits et charges) entre la comptabilité et les flux financiers	-0,9
Variation de la dette financière nette 2022/2021	+2,9

Source : Unédic



SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE 2023-2025

13 juin 2023

Unédic

4, rue Traversière 75012 Paris

T. +33 1 44 87 64 00

 [@unedic](https://twitter.com/unedic)  [unedic](https://www.linkedin.com/company/unedic) [unedic.org](https://www.unedic.org)